



# PRE-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

## PRE-DIAGNOSTIC DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES – MEUSE TGV (55)

*30 septembre 2025*



**Informations relatives au document**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Auteur(s)** Cindy PAOLANTONACCI  
**Version** V1

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

| Version | Date      | Rédigé par          | Visé par | Modifications |
|---------|-----------|---------------------|----------|---------------|
| V1      | 1/10/2025 | Cindy PAOLANTONACCI |          |               |

# SOMMAIRE

---

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1 - INTRODUCTION .....</b>                                                          | <b>5</b>  |
| 1.1 - Aires d'étude .....                                                              | 5         |
| 1.2 - Équipe en charge de l'étude .....                                                | 6         |
| <b>2 - REGLEMENTATION ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE .....</b>                          | <b>7</b>  |
| 2.1 - Recueil des données bibliographiques .....                                       | 7         |
| 2.2 - Planning des prospections .....                                                  | 7         |
| 2.3 - Méthodologies spécifiques d'inventaires .....                                    | 7         |
| 2.3.1 - Flore et habitats naturels .....                                               | 7         |
| 2.3.2 - Oiseaux .....                                                                  | 8         |
| 2.3.3 - Mammifères terrestres .....                                                    | 8         |
| 2.3.4 - Chiroptères .....                                                              | 8         |
| 2.3.5 - Amphibiens .....                                                               | 8         |
| 2.3.6 - Reptiles .....                                                                 | 8         |
| 2.3.7 - Insectes .....                                                                 | 8         |
| 2.4 - Limites méthodologiques .....                                                    | 9         |
| 2.5 - Protection des espèces .....                                                     | 10        |
| 2.5.1 - Protection européenne .....                                                    | 10        |
| 2.5.2 - Protection nationale et régionale .....                                        | 10        |
| 2.6 - Méthodologie d'évaluation des enjeux écologiques .....                           | 11        |
| <b>3 - TERRITOIRES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....</b>                                 | <b>13</b> |
| 3.1 - Contexte écologique .....                                                        | 13        |
| 3.1.1 - Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ..... | 13        |
| 3.1.2 - Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) .....                | 13        |
| 3.1.3 - Site Natura 2000 .....                                                         | 14        |
| 3.1.4 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) .....                       | 14        |
| 3.1.5 - Réserves Naturelles Régionales et Nationales .....                             | 14        |
| 3.1.6 - Parcs Naturels Régionaux .....                                                 | 15        |
| 3.1.7 - Espaces Naturels Sensibles (ENS) .....                                         | 15        |
| 3.2 - Continuités écologiques .....                                                    | 16        |
| <b>4 - RESULTATS DES INVENTAIRES .....</b>                                             | <b>17</b> |
| 4.1 - Habitats naturels .....                                                          | 17        |
| 4.1.1 - Résultat des inventaires .....                                                 | 17        |
| 4.2 - Zone humide .....                                                                | 19        |
| 4.2.1 - Critère végétation - Habitat .....                                             | 19        |
| 4.2.2 - Délimitation des zones humides selon le critère végétation et sol .....        | 19        |
| 4.3 - Flore remarquable et espèces exotiques envahissantes .....                       | 20        |
| 4.3.1 - Bibliographie .....                                                            | 20        |

|                                                                                                     |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.3.2 - Résultat des inventaires .....                                                              | 20        |
| 4.3.3 - Enjeux concernant la flore .....                                                            | 20        |
| <b>4.4 - Faune.....</b>                                                                             | <b>21</b> |
| 4.4.1 - Analyse bibliographique.....                                                                | 21        |
| 4.4.2 - Résultats des inventaires .....                                                             | 22        |
| 4.4.3 - Habitats d'espèces et fonctionnalité de l'aire d'étude.....                                 | 23        |
| 4.4.4 - Enjeux concernant la faune .....                                                            | 24        |
| <b>5 - SYNTHESE DES ENJEUX.....</b>                                                                 | <b>25</b> |
| <b>5.1 - Hiérarchisation des enjeux par « groupe » ou élément favorable à la biodiversité .....</b> | <b>25</b> |
| <b>5.2 - Habitats naturels, faune et flore : enjeux spécifiques .....</b>                           | <b>25</b> |
| <b>6 - ANALYSES PRELIMINAIRES DES IMPACTS .....</b>                                                 | <b>26</b> |
| <b>6.1 - Présentation du projet.....</b>                                                            | <b>26</b> |
| <b>6.2 - Mesures d'évitement et de réduction .....</b>                                              | <b>26</b> |
| <b>6.3 - Impacts potentiels du projet .....</b>                                                     | <b>27</b> |
| <b>7 - CONTRAINTES REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS .....</b>                                      | <b>29</b> |
| <b>8 - ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES.....</b>                                    | <b>30</b> |

# 1 - INTRODUCTION

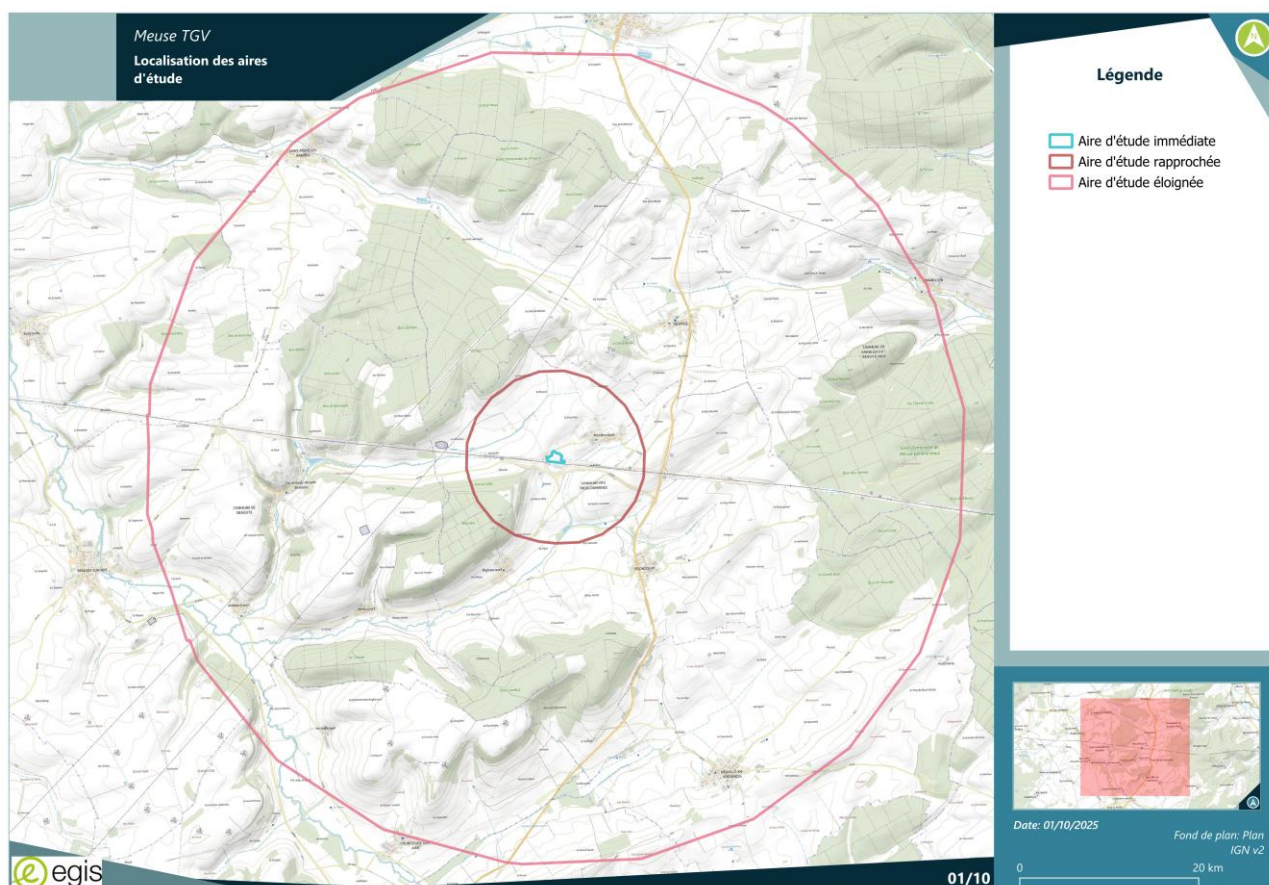
Le présent rapport présente les résultats des inventaires floristiques et faunistiques effectués sur l'aire d'étude au niveau de la gare Meuse TGV sur la commune Les Trois Domaines (55). Cette étude est effectuée dans le cadre du projet de d'aménagement d'un parking au nord de la gare. La méthodologie utilisée par EGIS pour la réalisation des investigations est décrite avant de présenter les différents résultats obtenus lors des prospections de terrain. L'état initial du projet : situation, contexte hydrographique et contexte écologique est également analysé.

## 1.1 - Aires d'étude

Dans le cadre de cette étude, deux aires distinctes ont été définies :

- l'aire d'étude immédiate, localisée sur la commune des Trois Domaines (55-Meuse). Elle correspond à l'aire d'étude d'inventaires du diagnostic écologique et est désignée « aire d'étude » dans le document ;
- l'aire d'étude rapprochée qui correspond à une zone tampon de **1 km** autour de l'étude rapprochée dans laquelle les continuités écologiques supra-communales ont été relevées ;
- l'aire d'étude élargie qui correspond à une zone tampon de **5 km** autour de l'aire d'étude rapprochée dans laquelle les zonages du patrimoine naturel ont été relevés.

L'aire d'étude retenue pour la réalisation des inventaires correspond à une surface d'environ 1,8 ha. Les aires d'étude sont représentées dans la cartographie ci-dessous.



**CARTE 1 : LOCALISATION DES AIRES D'ETUDE**

## 1.2 - Équipe en charge de l'étude

Les prospections de terrain ont été réalisées par Cindy PAOLANTONACCI.

Ce document a été rédigé par Cindy PAOLANTONACCI.

Le contrôle interne a été effectué par Sophie Aubertin (chef de projet).



Crystal Park, 1 avenue de l'Europe

67300 SCHILTIGHEIM

## 2 - REGLEMENTATION ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

### 2.1 - Recueil des données bibliographiques

Dans le cadre de cette étude, les données bibliographiques relatives aux différentes zones protégées et d'inventaires ainsi que les données sur la sensibilité écologique du secteur sont issues des sites internet des organismes et services de l'état disposant d'informations sur les milieux naturels, la faune et la flore.

Les principaux sites consultés sont les suivants : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), Géoportail, Faune France.

La consultation des bases de données communales s'est basée sur la commune Les Trois Domaines (55).

### 2.2 - Planning des prospections

Ce rapport présente les résultats des inventaires réalisés en 2025.

**TABLEAU 1 : DATES DES INVENTAIRES REALISES**

| Dates     | Période | Intervenant            | Groupes visés                            | Conditions climatiques        |
|-----------|---------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------|
| 1/10/2025 | Diurne  | Cindy<br>PAOLANTONACCI | Toute faune, Flore,<br>Habitats Naturels | 15°C, vent nul,<br>ensoleillé |

### 2.3 - Méthodologies spécifiques d'inventaires

Le prédiagnostic écologique a été mené sur l'aire d'étude afin d'établir le descriptif le plus précis possible des espèces animales et végétales qui la fréquentent. L'intégralité de l'aire d'étude a été parcourue lors des prospections.

Par ailleurs, les recherches se sont appuyées sur les espèces à enjeu écologique potentiellement présentes dans cette zone.

Les critères d'intérêt sont de deux ordres :

- espèces d'intérêt communautaire ;
- espèces protégées.

Chacune de ces espèces a été géolocalisées. Dans le cadre de ce diagnostic, les groupes suivants ont fait l'objet d'inventaires :

- flore et habitats naturels ;
- oiseaux ;
- lépidoptères ;
- mammifères terrestres.

#### 2.3.1 - Flore et habitats naturels

La phase d'analyse bibliographique a permis de récolter et de traiter un maximum d'informations sur les habitats naturels.

Un inventaire floristique a été établi dans chacun des différents milieux présents dans la zone d'étude, avec une recherche accrue des espèces patrimoniales : espèces protégées, d'intérêt communautaire, rares ou menacées, inscrites en listes rouges et déterminantes de ZNIEFF. Une liste floristique aussi exhaustive que possible a été établie. Le travail d'inventaire a porté sur les phanérogames (plantes à fleurs). Les espèces exotiques envahissantes ont également été relevées.

## 2.3.2 - Oiseaux

### 2.3.2.1 - Détection visuelle

L'inventaire de l'avifaune s'est déroulé par détection visuelle en parcourant la totalité de l'aire d'étude. Quand elles étaient chanteuses, les espèces ont été identifiées à leur cri, sinon par analyse de leur morphologie et de leur plumage.

Lors des inventaires, une attention a été portée aux indices qui peuvent traduire la présence d'une espèce, notamment la présence de plumes, d'aires de rapaces, de pelotes de réjection et de loges d'oiseaux cavernicoles (pics ou grimpeaux par exemple).

## 2.3.3 - Mammifères terrestres

Le prédiagnostic écologique a été mené sur la totalité de l'aire d'étude afin d'établir un descriptif le plus précis possible des différentes espèces de mammifères qui la fréquentent ainsi que leurs axes de déplacements. Lors des prospections, les différents points de passage (coulées, etc.) des mammifères ont été notés.

Les individus observés ainsi que les indices de présence permettant d'identifier les espèces (cadavre, relief de repas, fèces, nids, frottis, coulées, etc.) ont été notés et géolocalisés. Une attention particulière a été portée aux indices des espèces protégées et/ou patrimoniales (ex. fèces pour le Hérisson d'Europe, nids et repas pour l'Écureuil roux, nids et noisettes pour le Muscardin, crottes et réfectoire pour le Campagnol amphibie, etc.).

La nature des indices et les observations directes ont permis de caractériser la fonctionnalité de la zone. Les axes routiers et chemins ont également été prospectés afin d'identifier de potentielles traces de mortalité.

Le passage a été réalisé pendant la période d'activité des mammifères terrestres.

## 2.3.4 - Chiroptères

Le présent prédiagnostic n'a pas fait l'objet d'inventaire nocturne dédié aux chiroptères. Il s'est focalisé sur l'évaluation des potentialités d'accueil du site ainsi que sur la recherche de gîtes potentiels.

## 2.3.5 - Amphibiens

Aucun site de reproduction n'est présent sur l'aire d'étude. Ainsi, aucun inventaire nocturne spécifique aux amphibiens n'a été réalisé.

## 2.3.6 - Reptiles

La méthodologie employée pour la détermination des reptiles comprend uniquement l'analyse bibliographique, la période d'inventaire n'étant en effet pas propice à la détection de l'herpétofaune, cette dernière étant particulièrement sensible aux conditions climatiques.

## 2.3.7 - Insectes

La période d'inventaire n'était pas propice aux insectes. Ainsi, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Cependant, les espèces observées ainsi que les potentialités d'accueil de l'aire d'étude ont été recensées.

Les insectes possèdent pour la plupart des niches écologiques assez restreintes (plantes hôtes, gradient d'humidité, hauteur de strate, etc.), tous les milieux favorables de l'aire d'étude ont été prospectés à vitesse lente (milieux herbeux, lisières, ronciers, plans d'eau, etc.).

Les lépidoptères, les odonates ont été recherchés à vue. Les individus ont été identifiés à l'œil ou aux jumelles dans la mesure du possible.

## 2.4 - Limites méthodologiques

La principale limite observée concerne les dates de passage. En effet, les périodes d'observation tardives ne permettent pas d'étudier l'ensemble des groupes taxonomiques, ni toutes les espèces présentes pour les groupes étudiés. Par conséquent, les espèces nocturnes n'ont pas pu être observées. Ainsi, les listes d'espèces obtenues ne sont pas exhaustives mais permettent d'avoir une idée des cortèges d'espèces occupant l'aire d'étude.

- **Insectes** : les périodes d'observation (octobre) permettent seulement de recenser les espèces trdivives ;
- **Mammifères** : ce sont des espèces présentant une certaine difficulté d'observation par leur discrétion et leur capacité de fuite ;
- **Reptiles** : ce sont des espèces discrètes qui s'écartent peu de leurs abris limitant leur détectabilité. De plus, les périodes d'inventaires n'étaient pas favorables à leur observation. Ces espèces étant ectothermes, elles sont dépendantes des conditions météorologiques ;
- **Avifaune** : le trafic ferroviaire réduit fortement les capacités d'inventaires auditifs ;
- **Flore** : la période d'inventaire ne permet pas d'identifier avec précision l'ensemble des espèces présentes. En effet, l'unique inventaire ayant été réalisé début octobre, certaines pièces végétales, nécessaires pour distinguer les espèces de certains taxons, ne sont pas observables. Ainsi, certains taxons n'ont pu être identifiés qu'au niveau du genre.

## 2.5 - Protection des espèces

### 2.5.1 - Protection européenne

Deux directives européennes visent à protéger les espèces animales et végétales présentes en Europe. Il s'agit :

- directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, modifiant la Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 aussi appelée Directive « Oiseaux » ;
- directive 92/43/CEE du Conseil du 24 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage qui les fréquentent aussi appelée Directive « Habitats ».

### 2.5.2 - Protection nationale et régionale

La protection des espèces animales et végétales sauvages présentes en France est basée sur la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Cette loi vise à protéger l'ensemble des espèces animales et végétales présentes naturellement en France lorsqu'un intérêt scientifique particulier le nécessite ou que la préservation du patrimoine naturel le nécessite. Cette loi fut abrogée par le décret n°89-805 codifiant et modifiant les textes réglementaires concernant la protection de la nature. Elle est actuellement dans le Code de l'Environnement sous les articles L.411-1 et L.411-2. De plus, une série d'arrêtés interministériels fixe la liste des espèces ainsi protégées au niveau national, voire régional.

**TABEAU 2 : RECAPITULATIF DES PROTECTIONS NATIONALES POUR LA FAUNE ET LA FLORE**

|       |                                   |                                                                                                                                                                                       |
|-------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flore | Flore protégée au niveau national | Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les Arrêtés du 31/08/1995, du 14/12/2006 et du 23/05/2013.        |
|       | Flore protégée au niveau régional | Arrêté du 17 août 1989 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Picardie complétant la liste nationale                                                            |
| Faune | Vertébrés                         | Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.      |
|       | Mammalofaune                      | Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par arrêté du 15 septembre 2012. |
|       | Avifaune                          | Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.                                                      |
|       | Herpétofaune                      | Arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection                                   |
|       | Entomofaune                       | Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.                                                         |

## 2.6 - Méthodologie d'évaluation des enjeux écologiques

L'évaluation des enjeux écologiques tient compte des enjeux fonctionnels (zones nodales, corridors écologiques et aires de repos) et des enjeux patrimoniaux des espèces ainsi que des habitats (statut de rareté, statut de conservation, statut de protection, etc.). Ils ont par la suite été pondérés sur avis d'expert en fonction du statut local des espèces (reproduction, migration, etc.) et de leur état de conservation.

Le critère rencontré le plus élevé a ainsi été retenu pour déterminer l'enjeu théorique de la zone considérée. Par la suite, cet enjeu théorique a été pondéré en fonction de l'état de conservation du milieu. Ainsi, le niveau d'enjeu a pu être :

- abaissé si une espèce à fort enjeu a été observée dans un habitat en mauvais état de conservation peu propice à cette espèce ou si l'espèce utilise le milieu uniquement pour le repos ou l'alimentation ;
- élevé si une espèce à enjeu modéré a été observée dans un habitat en très bon état de conservation propice à cette espèce.

La grille de détermination des enjeux est présentée ci-dessous.

**TABEAU 2 : GRILLE DE DETERMINATION DES ENJEUX**

|                         |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Enjeu majeur</b>     | <b>Enjeu patrimonial</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Habitats d'intérêt communautaire prioritaire ;</li> <li>Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe II de la DH ou annexe 1 de la DO) et menacées au niveau national ou régional (CR, EN, VU) ;</li> <li>Espèces animales protégées et très rares ou en danger critique d'extinction au niveau national ou régional (CR)</li> <li>Espèces végétales extrêmement rares, très rare au niveau régional et en danger critique d'extinction</li> </ul>                                                                     |
|                         | <b>Enjeu fonctionnel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors écologiques majeurs fonctionnels ;</li> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial majeur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Enjeu fort</b>       | <b>Enjeu patrimonial</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Habitats d'intérêt communautaire non prioritaire ou Zone humide fonctionnelle ;</li> <li>Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe IV de la DH) et menacées au niveau national ou régional (CR, EN, VU) ;</li> <li>Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe II de la DH ou annexe 1 de la DO) et non menacées au niveau national et régional (NT, LC) ;</li> <li>Espèces végétales ou animales protégées/non protégées, très rares et en danger au niveau national ou régional (EN)</li> </ul> |
|                         | <b>Enjeu fonctionnel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Zones nodales majeures, ensemble écologique non fragmenté (boisements, bocage avec une forte présence de haies).</li> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial fort ou Aire de transit d'intérêt pour des espèces à enjeu patrimonial majeur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Enjeu assez fort</b> | <b>Enjeu patrimonial</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces végétales ou animales protégées/non protégées, rares/assez rares et/ou menacées au niveau régional ou national (VU)</li> <li>Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe IV de la DH) et non menacées (NT, LC)</li> <li>Espèces végétales non protégées et non menacées, très rare au niveau régional.</li> </ul>                                                                                                                                                                                             |
|                         | <b>Enjeu fonctionnel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors écologiques secondaires fonctionnels (prairies bocagères de diversité moyenne...) ;</li> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial assez fort ou Aire de transit d'intérêt pour des espèces à enjeu patrimonial fort</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Enjeu modéré</b>     | <b>Enjeu patrimonial</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces végétales ou animales déterminantes de ZNIEFF ;</li> <li>Espèces végétales ou animales protégées très communes à assez rares et non menacées ou quasi menacées (LC, NT)</li> <li>Espèces végétales non protégées, rares ou quasi menacées (NT)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | <b>Enjeu fonctionnel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial modéré ou Aire de transit d'intérêt pour des espèces à enjeu patrimonial assez fort</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Enjeu faible</b>     | <b>Enjeu patrimonial</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Habitats abritant des espèces végétales et animales non protégées, très communes à assez rares et non menacées ou quasi menacées (LC, NT)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | <b>Enjeu fonctionnel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial faible ou Aire de transit d'intérêt pour des espèces à enjeu patrimonial modéré</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Enjeu nul</b>        | <b>Enjeu patrimonial</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces animales ou végétales exotiques envahissantes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### 3 - TERRITOIRES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de ce rapport, une aire d'étude éloignée dans un tampon de 5 km à partir de l'aire d'étude du projet a été prise en compte pour le zonage des espaces naturels réglementaires et d'inventaires.

#### 3.1 - Contexte écologique

Ce chapitre présente les aires et espaces inventoriés (ZNIEFF, etc.) ou protégés (zones Natura 2000, parcs nationaux, Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope, etc.) dans et à proximité (aire d'étude éloignée de 5 km) de l'aire d'étude.

##### 3.1.1 - Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La notion de ZNIEFF est définie sur un plan national par la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991. Les ZNIEFF (de dernière génération) sont des zones choisies pour l'équilibre et la richesse de leur écosystème ou pour la présence d'espèces rares et menacées. L'existence d'une ZNIEFF n'entraîne pas l'application d'une réglementation spécifique. L'objectif est la connaissance aussi exhaustive que possible de ces milieux.

Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- zone de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ;
- zone de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

###### 3.1.1.1 - ZNIEFF de type I :

**Aucune ZNIEFF de type I n'est présente au sein des aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.**

###### 3.1.1.2 - ZNIEFF de type II

**Aucune ZNIEFF de type II n'est présente au sein des aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.**

##### 3.1.2 - Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

**Aucune ZICO n'est présente au sein des aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.**

### 3.1.3 - Site Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué de zonages issus de deux directives européennes : la directive « Habitats, Faune, Flore » et la directive « Oiseaux ».

#### 3.1.3.1 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Ce zonage constitutif du réseau Natura 2000 découle de l'application de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats ». Transcrite en droit français en 2001, elle porte sur la conservation d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Deux annexes permettent de lister et fixer les règles en matière de protection des espèces d'intérêt communautaire :

- l'annexe II dresse une liste des espèces qui sont en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques. Des espèces prioritaires sont distinguées, celles-ci présentent un état de conservation préoccupant ;
- l'annexe IV fixe les mesures de protection des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, les États membres doivent prendre les mesures nécessaires à la protection de ces espèces en interdisant leur destruction, leur dérangement et la détérioration de leurs habitats.

Dans le but de répondre aux objectifs de la convention mondiale de la biodiversité, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) contribuent à la préservation d'un bon état des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt.

**Aucune ZSC n'est présente au sein des aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.**

#### 3.1.3.2 - Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Ce second type de zonage constituant le réseau Natura 2000 est issu de l'application de la directive européenne 2009/147/CE du 30/11/09, communément appelée directive « Oiseaux ». Les ZPS découlent de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) initié par le ministère de l'Environnement et achevé en 1992. Ces zones d'inventaire recensent les sites accueillant des biotopes et habitats d'espèces d'oiseaux menacés.

**Aucune ZPS n'est présente au sein des aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.**

### 3.1.4 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

L'APPB est un outil de protection réglementaire au niveau départemental. Il permet une protection d'une grande diversité de milieux et fixe des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

**Aucun APPB est présent à proximité de l'aire d'étude.**

### 3.1.5 - Réserves Naturelles Régionales et Nationales

Les réserves naturelles sont historiquement les premières formes de protection réglementaire (loi sur les monuments naturels et les sites du 2 mai 1930). Ce sont des espaces protégés dans le but de conserver des milieux naturels patrimoniaux dignes d'intérêt.

Deux types de réserves sont actuellement distingués sur le territoire national :

- les réserves naturelles nationales (RNN) ;
- les réserves naturelles régionales (RNR), anciennes réserves naturelles volontaires (RNV).

La distinction de ces deux types découle de l'application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (apparition des réserves naturelles volontaires) puis du décret du 18 mai 2005 remplaçant les RNV par les RNR. L'article L.332-1 du Code de l'Environnement reprend l'ensemble de ces dispositions réglementaires applicables sur ces espaces.

**Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'est présente dans ou à proximité immédiate de l'aire d'étude élargie.**

### **3.1.6 - Parcs Naturels Régionaux**

Les Parcs Naturels Régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de développement du territoire.

**Aucun Parc Naturel Régional est présent à proximité de l'aire d'étude.**

### **3.1.7 - Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Un espace naturel sensible (ENS), institué en France par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976, est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». Les ENS sont le cœur des politiques environnementales des conseils départementaux pour le maintien de la trame verte et bleue.

**Aucun Espace Naturel Sensible n'est présent dans ou à proximité immédiate des aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.**

### 3.2 - Continuités écologiques

L'aire d'étude, située dans un contexte urbain et agricole possède des continuités écologiques moindres. La présence de LGV réduit nettement, voire empêche, le déplacement des espèces terrestres. Les milieux herbacés présents sur l'aire d'étude sont quant à eux, partiellement isolés via des barrières physiques ou la présence de routes départementales. Une partie est connectée aux pâturages adjacents (à l'est) ce qui a conduit le SRADDET Grand Est, adopté en décembre 2019, a classé cette parcelle dans la trame prairiale du schéma d'aménagement.

A l'échelle plus locale soit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune Les Trois Domaines, mis à jour en mars 2019, la parcelle est classée en tant que zone naturelle à vocation ferroviaire (zonage Ng).

Malgré son classement au sein de la trame prairiale du SRADDET, l'aire d'étude est isolée au sud par la LGV et le reste des infrastructures de la gare et à l'ouest et au nord par la route départementale RD126. Elle constitue ainsi plus un cul de sac de la trame verte qu'un corridor écologique. **En conséquence les enjeux de continuités écologiques sont jugés faibles.**

## 4 - RESULTATS DES INVENTAIRES

### 4.1 - Habitats naturels

#### 4.1.1 - Résultat des inventaires

Au total, un seul habitat naturel a été détecté sur le site. Il ne possède pas d'enjeu patrimonial ou se rapportant à un habitat d'intérêt communautaire car il s'agit d'un habitat anthropique ou anciennement anthropique. Il est présenté dans le tableau ci-dessous.

**TABEAU 3 : LISTE DES HABITATS DETECTES SUR LE SITE**

| Habitat naturel | Code Corine | Surface (ha) | État de conservation | Enjeux |
|-----------------|-------------|--------------|----------------------|--------|
| Prairies        | 231         | 1.8          | Modéré               | Faible |

#### Prairies (Code Corine 231) :

Il s'agit de surfaces enherbées denses, avec un cortège floristique dominé par des graminacées. La prospection de terrain a révélé une abondance d'espèces typiques des prairies abandonnées devenues friches (aubépine, cornouiller, ronce, lotier) avec une végétation dense plus ou moins haute.



CARTE 2 : CARTE DES HABITATS NATURELS

## 4.2 - Zone humide

### 4.2.1 - Critère végétation - Habitat

Parmi les habitats identifiés sur l'aire d'étude rapprochée, aucun habitat n'est caractéristique de zone humide (au sens de l'annexe 1 des Arrêtés de 2008 et 2009).

L'aire d'étude n'est concernée par aucune surface de zones humides selon le critère habitat et flore.

### 4.2.2 - Délimitation des zones humides selon le critère végétation et sol

A l'occasion des prospections de terrain, un habitat à Laïche Faux-Souchet a été repéré sur une petite surface de l'aire d'étude (un cercle d'environ 2m de rayon). Bien que cette espèce (*Carex pseudocyperus*) soit listée soit présente dans l'arrêté du 24 juin 2008 et sur la liste des espèces caractéristiques des zones humides en région Lorraine, les caractéristiques du sol (Calcosol), ne nous permette pas de qualifier cette zone en tant que zone humide.

Après analyse des photos aériennes, il s'avère que l'aire d'étude a fait l'objet de prospections archéologiques entre les années 2000 et 2005, ce qui a engendré des déplacements de sol et des remblais. A l'occasion de ceux-ci, il est possible qu'une dépression est temporairement accueillie de l'eau et est ainsi favorisé la croissance des laïches. La forme très géométrique et très précise du cercle atteste aussi d'un ancien usage anthropique.

**En conséquence, que ce soit sur les critères d'habitat, de végétation ou de sol, aucune zone humide n'est présente dans l'aire d'étude.**



FIGURE 1 : PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE A LAICHES FAUX SOUCHET

## 4.3 - Flore remarquable et espèces exotiques envahissantes

### 4.3.1 - Bibliographie

L'analyse bibliographique s'est appuyée sur les bases de données naturalistes en ligne et notamment Natudata Grand Est. En effet, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) étant victime d'une cyberattaque, ces outils en ligne ne sont pas disponibles, ce qui inclut la plateforme OpenObs, détenue par l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Les données disponibles sont uniquement à l'échelle communale. Natudata ne dispose pas d'occurrences sur la commune les Trois Domaines, ce qui ne nous a pas permis de compléter l'analyse bibliographique pour cette thématique. A défaut, nous avons repris la liste établie par le bureau d'étude EstAme, sur l'aire d'étude, dans le cadre de son propre pré-diagnostic environnemental.

**TABEAU 5 : LISTE DES ESPECES DE FLORE MENACEES ET PROTEGEES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE ETUDIE ETABLIE PAR LE BUREAU D'ETUDE ESTAME SUR LA BASE D'UNE ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE**

| Nom scientifique              | Nom vernaculaire        | Directive Habitats | LRN | LRR | Enjeux |
|-------------------------------|-------------------------|--------------------|-----|-----|--------|
| <i>Fraxinus excelsior</i>     | Frêne commun            | -                  | LC  | LC  | Faible |
| <i>Blackstonia perfoliata</i> | Blackstonie perfoliée   | -                  | LC  | LC  | Faible |
| <i>Picea abies</i>            | Epicéa commun           | -                  | LC  | LC  | Faible |
| <i>Scandix pecten-veneris</i> | Scandix peigne-de-Vénus | -                  | LC  | LC  | Faible |
| <i>Epipactis muelleri</i>     | Epipactide de Müller    | -                  | LC  | LC  | Faible |
| <i>Fagus sylvatica</i>        | Hêtre des forêts        | -                  | LC  | LC  | Faible |

**Légende :**

LRN : Liste rouge nationale, LRR : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure

### 4.3.2 - Résultat des inventaires

Au total, 18 espèces de flore ont été observées. Parmi celles-ci, aucune n'est considérée comme patrimoniale.

La liste complète des espèces est disponible en Annexe I.

Par ailleurs, aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

### 4.3.3 - Enjeux concernant la flore

Les espèces citées en bibliographie mais non inventoriées lors du terrain, sont jugées absentes de l'aire d'étude.

Avec les espèces observées, l'aire d'étude présente globalement un enjeu **faible** pour la flore.

## 4.4 - Faune

### 4.4.1 - Analyse bibliographique

L'analyse bibliographique s'est appuyée sur les bases de données naturalistes en ligne Natudata Grand Est et Faune France. En effet, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) étant victime d'une cyberattaque, ces outils en ligne ne sont pas disponibles, ce qui inclut la plateforme de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Les données disponibles sont uniquement à l'échelle communale. Natudata et Faune France, ne mentionnent que 3 espèces faunistiques potentiellement présentes dans l'aire d'étude élargie du projet.

**TABEAU 6 : ESPECES FAUNISTIQUES POTENTIELLEMENT PRESENTES DANS L'AIRES D'ETUDE ELARGIE CITEES EN BIBLIOGRAPHIE**

| Nom vernaculaire    | Nom scientifique                 | Type                | Directive Oiseaux ou Habitats | Protection nationale | LRN | LRR | Znieff | Enjeux     |
|---------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------------------|----------------------|-----|-----|--------|------------|
| Milan royal         | <i>Milvus milvus</i>             | Oiseau              | An. I et II                   | Totale (Art. 3)      | VU  | VU  | X      | Assez fort |
| Chat forestier      | <i>Felis silvestris</i>          | Mammifère terrestre | An. IV                        | Totale (Art. 3)      | LC  | VU  | X      | Modéré     |
| Pipistrelle commune | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Chiroptère          | -                             | Totale (Art. 3)      | NT  | NT  | X      | Faible     |

Légende :

LRN : Liste rouge nationale, LRR : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable

Compte-tenu du faible nombre de remontées via cette première recherche bibliographique, nous avons complété cette liste avec celle du bureau d'études EstAme, établie dans le cadre de son propre pré-diagnostic écologique.

**TABEAU 7 : LISTE DES ESPECES DE FAUNE MENACEES ET PROTEGEES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE ETUDIE ETABLIE PAR LE BUREAU D'ETUDE ESTAME SUR LA BASE D'UNE ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE**

| Nom vernaculaire      | Nom scientifique              | Type   | Directive Oiseaux ou Habitats | Protection nationale | LRN | LRR | Enjeux     |
|-----------------------|-------------------------------|--------|-------------------------------|----------------------|-----|-----|------------|
| Corbeau freux         | <i>Corvus frugilegus</i>      | Oiseau | An. I et II                   | -                    | LC  | LC  | Faible     |
| Caille des blés       | <i>Coturnix coturnix</i>      | Oiseau | An. II                        | -                    | LC  | EN  | Modéré     |
| Pipit farlouse        | <i>Anthus pratensis</i>       | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | VU  | EN  | Assez fort |
| Tarier des prés       | <i>Saxicola rubetra</i>       | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | VU  | EN  | Assez fort |
| Bouvreuil pivoine     | <i>Pyrrhula pyrrhula</i>      | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | VU  | VU  | Modéré     |
| Bruant jaune          | <i>Emberiza citrinella</i>    | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | VU  | NT  | Modéré     |
| Linotte mélodieuse    | <i>Carduelis cannabina</i>    | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | VU  | LC  | Modéré     |
| Faucon crécerelle     | <i>Falco tinnunculus</i>      | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | NT  | NT  | Faible     |
| Alouette des champs   | <i>Alauda arvensis</i>        | Oiseau | An. I et II                   | -                    | NT  | NT  | Faible     |
| Hirondelle rustique   | <i>Hirundo rustica</i>        | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | NT  | VU  | Modéré     |
| Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i>        | Oiseau | An. I et II                   | Totale (Art. 3)      | NT  | NT  | Faible     |
| Traquet motteux       | <i>Oenanthe oenanthe</i>      | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | NT  | CR  | Assez fort |
| Pouillot fitis        | <i>Phylloscopus trochilus</i> | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | NT  | VU  | Modéré     |
| Tarier pâtre          | <i>Saxicola rubicola</i>      | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | NT  | LC  | Faible     |
| Aigrette garzette     | <i>Egretta garzetta</i>       | Oiseau | An. I et II                   | Totale (Art. 3)      | LC  | VU  | Modéré     |
| Buse variable         | <i>Buteo buteo</i>            | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | LC  | LC  | Faible     |
| Cigogne blanche       | <i>Ciconia ciconia</i>        | Oiseau | An. I et II                   | Totale (Art. 3)      | LC  | LC  | Faible     |
| Alouette lulu         | <i>Lullula arborea</i>        | Oiseau | An. I et II                   | Totale (Art. 3)      | LC  | NT  | Faible     |
| Pipit des arbres      | <i>Anthus trivialis</i>       | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | LC  | VU  | Modéré     |
| Mésange charbonnière  | <i>Parus major</i>            | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | LC  | LC  | Faible     |
| Rougequeue noir       | <i>Phoenicurus ochruros</i>   | Oiseau | -                             | Totale (Art. 3)      | LC  | LC  | Faible     |

|                    |                          |                     |        |                 |    |    |        |
|--------------------|--------------------------|---------------------|--------|-----------------|----|----|--------|
| Fauvette grise     | <i>Sylvia communis</i>   | Oiseau              | -      | Totale (Art. 3) | LC | LC | Faible |
| Moineau domestique | <i>Passer domesticus</i> | Oiseau              | -      | Totale (Art. 3) | LC | LC | Faible |
| Pinson des arbres  | <i>Fringilla coelebs</i> | Oiseau              | -      | Totale (Art. 3) | LC | LC | Faible |
| Bruant proyer      | <i>Emberiza calandra</i> | Oiseau              |        | Totale (Art. 3) | LC | NT | Faible |
| Chat forestier     | <i>Felis silvestris</i>  | Mammifère terrestre | An. IV | Totale (Art. 3) | LC | VU | Modéré |

**Légende :**

LRN : Liste rouge nationale, LRR : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique d'extinction

#### 4.4.2 - Résultats des inventaires

Au total, 5 espèces faunistiques ont été recensées sur l'aire d'étude durant la prospection réalisée en octobre 2025. Parmi elles :

- aucune espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;
- 1 espèce protégée au niveau national : le Faucon crécerelle
- 1 espèce déterminante de ZNIEFF : le Faucon crécerelle

Les espèces observées sont présentées dans le tableau ci-dessous. L'espèce patrimoniale, à savoir le Faucon crécerelle, n'a pas été géolocalisé. En effet, il a été observé en survol au-dessus de l'aire d'étude mais il est probable qu'il ne fasse que passer par celle-ci. Les boisements au sud de la gare Meuse TGV et les pâtures plus éloignées de la LGV sont plus propices à son écologie et à sa nidification que la friche objet de ce pré-diagnostic.

**TABEAU 8 : FAUNE RECENSEE SUR L'AIRE D'ETUDE**

| Nom vernaculaire   | Nom scientifique          | Directiv e Oiseaux ou Habitats | Protection nationale | LR N | LR R | Znieff | Statut local        | Enjeux  | Enje u local | Commentair es  |
|--------------------|---------------------------|--------------------------------|----------------------|------|------|--------|---------------------|---------|--------------|----------------|
| Souffré            | <i>Colias hyale</i>       | -                              |                      | LC   | LC   |        |                     | Faible  | Faibl e      |                |
| Faucon crécerelle  | <i>Falco tinnunculus</i>  | An. II                         | Totale (Art. 3)      | LC   | NT   | X      | Nicheur à proximité | Modér é | Faibl e      | Passage en vol |
| Citron             | <i>Gonepteryx rhamni</i>  | -                              |                      | LC   | LC   |        |                     | Faible  | Faibl e      |                |
| Bombyx de la ronce | <i>Macrothylacia rubi</i> | -                              |                      | -    | -    |        |                     | Faible  | Faibl e      | Stade chenille |
| Argus bleu         | <i>Polyommatus icarus</i> | -                              |                      | LC   | LC   |        |                     | Faible  | Faibl e      |                |

**LEGENDE :**

LRN : Liste rouge nationale, LRR : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique d'extinction

#### 4.4.3 - Habitats d'espèces et fonctionnalité de l'aire d'étude

Ainsi, 1 espèce protégée a été identifiée sur l'aire d'étude. Elle est assez commune et on la rencontre dans le cortège des milieux ouverts à semi-ouverts et boisés.

L'aire d'étude est composée de milieux herbacés (cf. photo ci-dessous)



**FIGURE 2 : MILIEUX HERBACES**

Ces milieux participent à la trame prairiale du secteur mais ne revêtent que des enjeux de biodiversité ordinaire. En effet, la friche est soumise à de nombreuses influences humaines : bruits, pollutions et infrastructures ferroviaires fragmentant nettement les voies de passage, dommageables pour beaucoup d'espèces sensibles. Ainsi, seules les plus communes, résilientes et adaptées à une large gamme d'habitats sont capables d'occuper la zone. C'est le cas des lépidoptères observés qui trouvent dans la friche la gamme de plantes à fleurs nécessaires à leur écologie.

En ce qui concerne, l'avifaune et notamment le faucon crécerelle observé en survol au-dessus de la friche, l'aire d'étude ne constitue pas un maillon indispensable à son écologie. Les boisements hauts au sud de la gare Meuse TGV et plus éloignés du trafic et du bruit de la LGV constituent un meilleur habitat pour sa nidification. Un couple a d'ailleurs été observé au-dessus de ceux-ci à l'occasion de l'inventaire de terrain. Aux alentours de la friche, on retrouve plusieurs prairies pâturées par des bovins et en meilleur état que l'aire d'étude avec des haies bocagères et des arbres. Ces pâtures constituent elles aussi un meilleur habitat pour les mœurs du faucon.

#### 4.4.4 - Enjeux concernant la faune

Les espèces citées en bibliographie mais non inventoriées lors du terrain, sont jugées absentes de l'aire d'étude. En effet, l'habitat et sa qualité ne sont pas suffisants pour permettre leur installation dans celui-ci.

Avec les espèces observées, l'aire d'étude présente globalement un enjeu **modéré à faible** pour la faune.

## 5 - SYNTHÈSE DES ENJEUX

### 5.1 - Hiérarchisation des enjeux par « groupe » ou élément favorable à la biodiversité

**TABEAU 9 : SYNTHÈSE DES ENJEUX SUR L'AIRE D'ÉTUDE**

| Groupe                                        | Enjeu                  | Justification                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Milieux naturels protégés (Natura 2000, APPB) | <b>Faible</b>          | Aucun espace naturel protégé au sein de l'aire d'étude rapprochée                                                                                                                       |
| Continuités écologiques                       | <b>Faible</b>          | Aucune continuité écologique régionale au sein de l'aire d'étude rapprochée<br><br>Au niveau local, l'aire d'étude ne participe pas spécifiquement à des continuités écologiques.       |
| Habitats naturels                             | <b>Faible</b>          | Aucun habitat patrimonial et/ou protégé                                                                                                                                                 |
| Flore patrimoniale et/ou protégée             | <b>Faible</b>          | Aucune espèce de flore patrimoniale et/ou protégée                                                                                                                                      |
| Flore exotique envahissante                   | <b>Faible</b>          | Aucune espèce exotique envahissante de flore                                                                                                                                            |
| Zones humides                                 | <b>Faible</b>          | Aucune zone humide présente sur le site                                                                                                                                                 |
| Faune                                         | <b>Modéré à faible</b> | Présence occasionnelle d'une espèce protégée et patrimoniale : le Faucon crécerelle. A cela s'ajoute quelques enjeux de biodiversité ordinaire lié à un cortège de lépidoptères communs |

### 5.2 - Habitats naturels, faune et flore : enjeux spécifiques

**TABEAU 10 : ENJEUX SPÉCIFIQUES**

|                         |                                                                 |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>Enjeu majeur</b>     | -                                                               |
| <b>Enjeu fort</b>       | -                                                               |
| <b>Enjeu assez fort</b> | -                                                               |
| <b>Enjeu modéré</b>     | <i><b>Faucon crécerelle</b></i>                                 |
| <b>Enjeu faible</b>     | Espèces communes, non protégées et/ou non nicheuses sur le site |

Légende : **Espèces protégées** / *Espèces potentielles*

## 6 - ANALYSES PRELIMINAIRES DES IMPACTS

### 6.1 - Présentation du projet

Le projet vise à aménager un parking au nord de la gare de Meuse TGV. Outre la mise en place d'un certain nombre de stationnements, le projet prévoit également le déplacement du tracé de voirie pour l'accessibilité au parking.

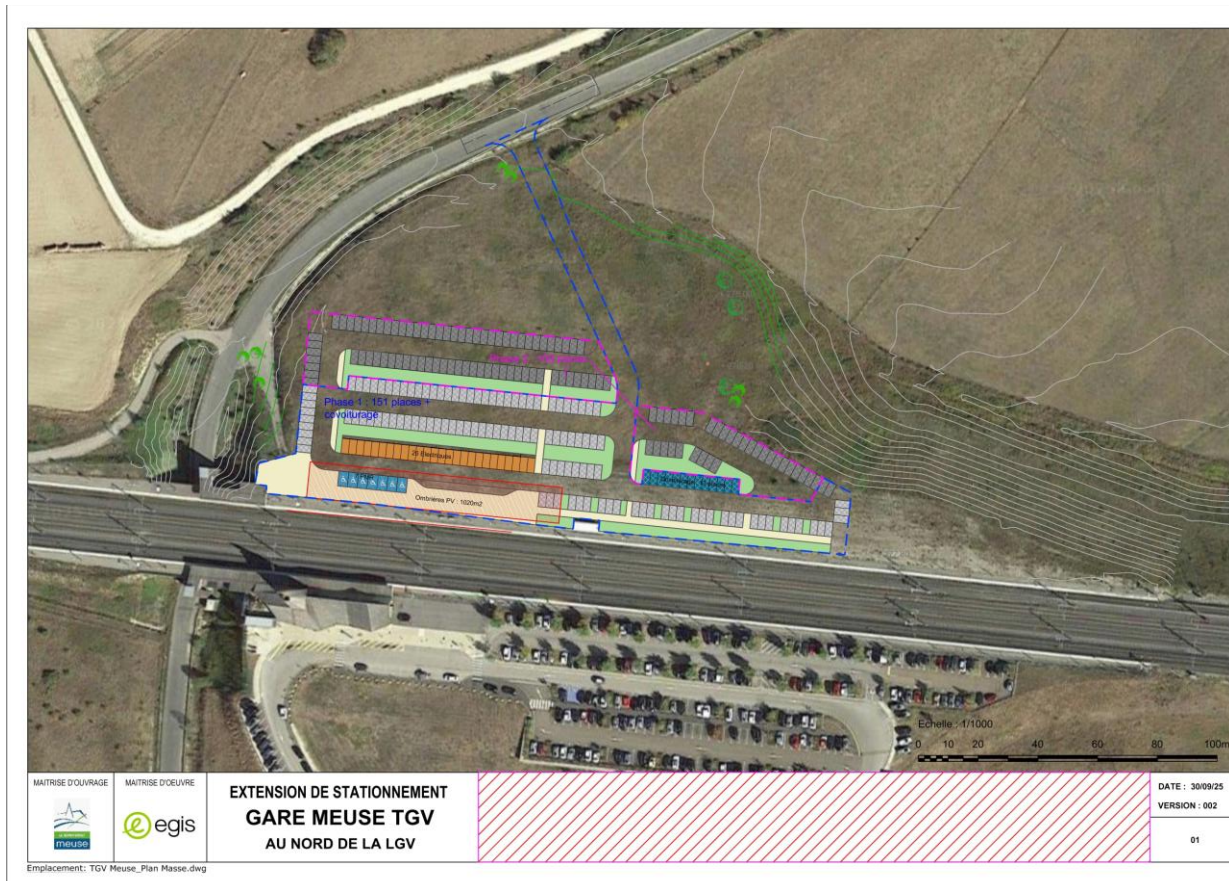


FIGURE 3 : PLAN MASSE DU PROJET

Le projet implique le défrichement de l'entièreté de l'aire d'étude.

### 6.2 - Mesures d'évitement et de réduction

La **doctrine nationale ERC relative à la séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement** (version modifiée après examen par le comité de pilotage du 6 mars 2012) concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et notamment les milieux naturels. Cette doctrine est le fruit d'une réflexion collective, menée par le ministère qui a pour vocation de rappeler les principes qui doivent guider, tant les porteurs de projets que l'administration, pour faire en sorte d'intégrer correctement la protection de l'eau et de la biodiversité dans les actions. La doctrine s'applique, de manière proportionnée aux enjeux dans le cadre des procédures administratives de leur autorisation.

D'une manière générale, dès lors que des habitats d'espèces protégées ou des milieux naturels sensibles sont concernés par le projet ou sont localisés aux proches abords, des mesures adaptées sont mises en œuvre en phase chantier (y compris lors des opérations de déboisement et d'archéologie préventive) ainsi qu'en phase exploitation afin de supprimer ou réduire les impacts temporaires du projet.

Dans la conception et la mise en œuvre du présent projet, les mesures de réduction qu'il conviendra *a minima* de mettre en œuvre sont présentées synthétiquement dans le tableau suivant.

**TABEAU 11 : LISTE DES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION PROPOSEES**

| Code Mesure                  | Intitulé Mesure                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures d'évitement</b>   |                                                                                                                                                                                                                                    |
| ME01                         | Limitation si possible de l'emprise du défrichement de manière à garder un peu de la friche « originelle »                                                                                                                         |
| <b>Mesures de réduction</b>  |                                                                                                                                                                                                                                    |
| <i>En phase chantier</i>     |                                                                                                                                                                                                                                    |
| MR02                         | Réduire le risque de pollution en phase travaux via, entre autres des kits anti-pollution dans les véhicules et engins de chantier                                                                                                 |
| MR03                         | Dispositifs de prévention de l'introduction de graines d'espèces exotiques envahissantes via la vérification des matériels et des EPI avant l'entrée dans la zone de chantier                                                      |
| MR04                         | Respect des périodes de nidification. Limiter les travaux et le dérangement pendant les périodes de nidification (avril à août)                                                                                                    |
| <i>En phase exploitation</i> |                                                                                                                                                                                                                                    |
| MR05                         | Gestion différenciée des espaces verts en faveur de la biodiversité en phase exploitation                                                                                                                                          |
| MR06                         | Pause de nids artificiels dans les espaces verts en faveur des petits passereaux et autres oiseaux communs qui fréquentent les alentours (mésange charbonnière)                                                                    |
| MR07                         | Usages de graines et de semences locales, adaptées aux conditions pédologiques. Utiliser des mélanges à base de plantes à fleurs pour favoriser la biodiversité ordinaire dans les espaces verts (pollinisateurs, lépidoptères...) |

### 6.3 - Impacts potentiels du projet

D'une manière générale, la **nature des impacts** potentiels d'un projet d'aménagement peut être la suivante :

- modification des facteurs abiotiques et des conditions stationnelles (modelé du sol, composition du sol, hydrologie...) ;
- destruction d'habitats naturels ;
- destruction d'individus ou d'habitats d'espèces végétales et animales, en particulier d'espèces patrimoniales et/ou protégées ;
- perturbation des écosystèmes (coupures des continuités écologiques).

Selon leur nature, les impacts sont de différents types :

- les impacts **directs** sont les impacts résultants de l'action directe de la mise en place ou du fonctionnement de l'aménagement sur les milieux naturels. Pour identifier les impacts directs, il faut prendre en compte à la fois les emprises de l'aménagement, mais aussi l'ensemble des modifications qui lui sont directement liées (zones d'emprunt et de dépôts, pistes d'accès...) ;
- les impacts **indirects** correspondent aux conséquences des impacts directs se produisant parfois à distance de l'aménagement dans des délais plus ou moins long. Ils ne sont pas directement liés aux travaux ou aux caractéristiques de l'aménagement, mais entraînent des répercussions sur les habitats naturels et les espèces inféodées.

L'évaluation des impacts d'un projet doit également prendre en considération leur **durée**. On peut distinguer :

- les impacts **permanents** qui sont les impacts liés à l'aménagement et à l'exploitation et qui seront irréversibles ;
- les impacts **temporaires** qui sont des impacts limités dans le temps, généralement en phase travaux.

Enfin, afin d'avoir une bonne vision du projet, de son déroulement et donc des impacts, qu'il va induire, il est important de bien définir les périodes où vont survenir ces impacts. On peut distinguer :

- la phase de **travaux** où se produisent la majorité des impacts du fait des terrassements, défrichements, des déviations temporaires de cours d'eau... ;
- la phase **d'exploitation** où se produisent souvent des impacts plus difficiles à quantifier car ils s'opèrent sur le long terme et sont généralement plus diffus (collision de la faune avec les usagers de la route, artificialisation des milieux environnants en lien avec l'exploitation de l'aménagement, rupture des continuités écologiques...).

Au vu des habitats présents sur l'aire d'étude, les impacts potentiels sur la faune et la flore sont faibles.

L'exploitation du site *a posteriori* des travaux générera un plus de trafic routier et de bruit mais ils resteront marginaux compte-tenu du dérangement déjà induit par la LGV. La faune présente est déjà résiliente face à ce contexte et ne devrait pas être beaucoup plus perturbée.

## 7 - CONTRAINTES REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Au vu des habitats présents et des espèces recensées sur le site, si les mesures proposées sont respectées, le projet ne sera soumis à **aucune contrainte réglementaire**.

Aussi, la réalisation d'un diagnostic écologique sur quatre saisons ne s'avère pas nécessaire au regard des faibles enjeux écologiques du site et faibles incidences prévisibles du projet.

## 8 - ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES

| Nom scientifique                 | Nom vernaculaire               | Liste rouge |           | ZNIEFF | Statut | Enjeux |
|----------------------------------|--------------------------------|-------------|-----------|--------|--------|--------|
|                                  |                                | Nationale   | Régionale |        |        |        |
| <i>Achillea millefolium</i>      | Achillée millefeuille          | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Achillea sp</i>               | Achillée sp                    |             |           |        |        |        |
| <i>Agrimonia eupatoria</i>       | Aigremoine eupatoire           | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Carex pseudocyperus</i>       | Laîche faux Souchet            | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Centaurea sp</i>              | Centaurée sp.                  |             |           | -      | -      |        |
| <i>Ciconium endiva</i>           | Chicorée endive                | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Crataegus monogyna</i>        | Aubépine monogyne              | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Cornus sanguinea</i>          | Cornouiller sanguin            | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Dipsacus fullonum</i>         | Cabaret des oiseaux            | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Echium vulgare</i>            | Vipérine commune               | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Hypericum annulatum Moris</i> | Millepertuis                   | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Jacobeia erucifolia</i>       | Séneçon à feuilles de roquette | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Lotus corniculatus</i>        | Lotier corniculé               | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Rosa agrestis</i>             | Eglantier agreste              | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Rubus fruticosus</i>          | Ronce commune                  | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Salix aurita</i>              | Saule à oreillettes            | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Salix purpurea</i>            | Saule pourpre                  | LC          | LC        | -      | -      | Faible |
| <i>Trifolium pratense</i>        | Trèfle des prés                | LC          | LC        | -      | -      | Faible |

**Légende :** Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure

## Département Biodiversité, Génie écologique et Climat

*communication.egis@egis.fr*

[www.egis-group.com](http://www.egis-group.com)

